

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

**COMMUNE LES MONTS D'AUNAY**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Arrêté N° MA-ART-2023-122

**OBJET : Arrêté temporaire, permission de voirie, parking du Centre de Secours des Sapeurs Pompiers, Aunay-sur-Odon, commune de Les Monts d'Aunay**

**LE MAIRE DE LES MONTS D'AUNAY**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
**VU** l'article R.644-2 du Code Pénal ;  
**VU** le Code de la Route ;  
**VU** l'avis voirie de Pré-Bocage Intercom du 31 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** la demande en date du 26 mai 2023 de **Monsieur FAROLDI**, Président du Centre de Secours des Sapeurs Pompiers tendant à obtenir l'autorisation d'interdire le stationnement sur le parking du Centre de Secours, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, dans le cadre du Bal des Sapeurs Pompiers, le vendredi 14 juillet 2023 ;

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 -** Du vendredi 14 juillet 2023 à 18h30 jusqu'au samedi 15 juillet à 05h00, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, sur le parking du Centre de secours, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay.
- ARTICLE 2 -** La mise en place et le maintien de tout dispositif nécessaire à cette réglementation provisoire restent à la charge du pétitionnaire.
- ARTICLE 3 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 -** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Le Demandeur
  - Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
  - Monsieur le responsable technique de Les Monts d'Aunay,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 30 mai 2023

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON



fait

## Bal des Pompiers

Date : Vendredi 14 juillet 2023

Lieu : Centre de secours d'Aunay-sur-Odon

Horaire : 18H30 – 5H00

Organisateur : Sapeur Pompier d'Aunay-sur-Odon

Nombre de personnes maximum : 1500

Composition : Bar à bière , bar à champagne, restauration (food truck), Dj

Sécurité : Agent de sécurité